



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le vendredi 25 mai 2018

Démarchage auprès des commerçants Appel à la vigilance

Une personne se présentant comme appartenant à une société « LES EDITIONS DU DEPARTEMENT » et se présentant comme mandatée par la mairie de Joigny, démarche actuellement des commerçants afin de proposer des encarts publicitaires dans un guide de la ville. Or, la mairie n'a mandaté personne pour ce type de publication et n'est en aucun cas à l'origine de cette démarche.

Seule la société CREA'FLASH démarche actuellement pour l'édition de l'agenda de poche 2019.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr